



LICENCIEMENT économique ou conventionnel

Par **DI VIZIO JACQUELINE**, le **09/01/2017** à **12:56**

Bonjour, née en 1958 15ans d'ancienneté dans cette société, mon employeur n'a plus les moyens de payer mon salaire et les charges s'y rapportant parce qu'il ne vend plus rien il envoie tous les clients balader. il ne veut pas déposer le bilan, parce qu'il veut à tout prix vendre son bail. Je suis secrétaire comptable, il dit qu'il peut tout faire lui même à 74 ans. il est très agressif et insupportable avec moi, il me parle mal. Il m'a dit que si je n'étais pas contente je n'avais qu'à démissionner. Moi je ne veux pas démissionner alors il me dit pas d'indemnités ! 1 licenciement conventionnelle et rien d'autre. que puis je faire ? Je suis diabétique et suivie à l'hôpital chaque visite me coûte un jour de congé payé ce qui fait que je n'ai plus de congés payés. je dois partir sans rien pour avoir la paix ?

Par **P.M.**, le **09/01/2017** à **13:33**

Bonjour,

Si la situation le justifie, je ne vois pas pourquoi l'employeur ne procède pas au licenciement économique puisque l'indemnité de licenciement qu'il vous devra ne sera pas plus élevée que celle de la rupture conventionnelle (qui n'est ni un licenciement ni une démission)...

Le licenciement économique vous permettrait de pouvoir adhérer au [CSP](#)...